

Un relaxant bientôt testé contre l'alcoolisme

SANTÉ. Le baclofène soulage habituellement les torticolis... mais pourrait bien être le médicament miracle qu'attendent des millions d'alcooliques. Une étude médicale va être lancée pour déterminer son efficacité.



Dici quelques mois, on saura enfin avec certitude si le baclofène, un simple cachet contre le torticolis commercialisé depuis 1975, peut stopper durablement l'alcoolisme chez ceux qui en sont atteints. C'est en tout cas l'objet de l'essai clinique que pilotera le professeur Philippe Jaury dès septembre à la faculté de médecine René-Descartes à Paris.

« Cela fait des années qu'on attendait que cette étude soit lancée, se réjouit Sylvie, porte-parole de l'Association Baclofène, qui n'a aucun doute sur les résultats. Comme des milliers d'alcooliques en France (100 000 personnes prennent ce produit mais on ignore la proportion de ceux qui s'en servent pour lutter contre leur addiction), Sylvie n'a pas attendu cet essai pour tester sur elle le médicament.

Pour elle, tout change quand elle ouvre le livre d'Olivier Ameisen, « Le Dernier Verre » (Denoël, 2008). Ce Français, professeur de cardiologie à l'université de l'Etat de New York, y raconte comment le baclofène a stoppé net l'addiction à l'alcool dont il souffrait. « A l'époque, il n'y avait pratiquement aucun médecin qui prescrivait du baclofène contre l'addiction à l'alcool. Je suis donc

allée m'en procurer en Espagne où une pharmacie sur deux le donnait sans ordonnance », se souvient cette informatrice de la région toulousaine. « J'ai commencé assez bas, puis j'ai augmenté les concentrations jusqu'à ce que je ressentie une indifférence totale à l'alcool. » Cela fait maintenant trois ans que Sylvie est sobre et ceci sans aucun effet secondaire. « J'ai diminué les doses, mais je continue à prendre le médicament », confie Sylvie, qui a depuis trouvé en France un médecin qui veut bien le lui prescrire.

Aucune preuve scientifique ne montre l'efficacité de ce produit
UNE PORTE PAROLE DE L'AFSSAPS

Parmi les alcooliques, on se repasse le nom des praticiens qui acceptent de le donner comme la formule secrète d'une potion magique. Ce myorelaxant ne dispose en effet d'aucune autorisation de mise sur le marché (AMM) pour traiter l'alcoolisme. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps) vient de publier une mise en garde aux utilisateurs du baclofène. « Il n'existe aucune preuve scienti-



(LP/JOHANNA LANZEROTTI ET OLIVIER ARANDEL)

Le myorelaxant baclofène ne dispose pour le moment d'aucune autorisation de mise sur le marché pour traiter l'alcoolisme.

fique montrant l'efficacité de ce produit contre l'alcoolisme, souligne une porte-parole de l'Afsaps. Par ailleurs, nous ne connaissons pas les effets secondaires de cette molécule aux doses où elle est prise contre l'addiction à l'alcool. »

Toutefois, les praticiens n'ont pas une interdiction formelle de donner ce médicament, le médecin étant libre en France de ses prescriptions. Ils prennent simplement la responsabilité de poursuites en cas d'éventuels problèmes. Pourtant, nom-

breux sont ceux qui ont décidé de prendre ce risque. Chef de service au groupe hospitalier Paul-Guiraud à Villejuif (Val-de-Marne), Renaud de Beaurepaire estime même qu'il serait « criminel de ne pas prescrire de baclofène aux alcooliques ». Ce médicament est « le seul traitement efficace d'une maladie mortelle et un médicament qui depuis près de quarante ans a démontré sa parfaite innocuité », écrit-il dans le bulletin du Réseau addictions Val-de-Marne Ouest (Ravmo).

Sevré depuis neuf ans grâce au baclofène, Olivier Ameisen a, quant à lui, sa petite idée sur les raisons de cette frilosité des autorités sanitaires. « Le vrai problème du baclofène, c'est que c'est un générique qui ne coûte rien et ne rapporte de l'argent à personne. Et qu'il remet en cause le bien-fondé des centres d'addictologie tant privés que publics desquels la plupart des alcooliques ressortent toujours aussi accros à la boisson. »

ALEXANDRA ECHKENAZI

« Méfions-nous des pilules miracle »

P^r MICHEL LEJOYEUX ● président de la Société française d'alcoologie (SFA)

Le professeur Michel Lejoyeux, chef de service de psychiatrie et d'addictologie à l'hôpital Bichat, a piloté une enquête auprès de 1 079 patients reçus aux urgences de trois hôpitaux parisiens et bordelais. Elle montre que le nombre de personnes souffrant d'alcoolisme en France est largement sous-estimé.

Une personne sur dix arrivant aux urgences serait alcoolique. Comment parvenez-vous à ce résultat ?

P^r MICHEL LEJOYEUX. La consommation pathologique d'alcool réunit trois critères : une perte de contrôle (on boit plus que ce que l'on avait prévu), une habitude de consommation (pas forcément tous les jours mais par



(LP/GUY GIOS.)

exemple tous les week-ends) et des conséquences négatives sur la vie familiale, professionnelle, voire la santé. Il faut bien se rappeler qu'à la base aucune de ces personnes débarquant aux urgences n'avait demandé la moindre aide par rapport à l'alcool. Si les médecins ne les avaient pas in-

terrogés là-dessus, ils passaient complètement à côté du diagnostic.

Que faire pour sortir quelqu'un de l'alcool ?

Après le constat qui permet de faire la différence entre une consommation normale et une maladie, il faut mettre en place une thérapie motivationnelle. On informe la personne dépendante sur les dangers de l'alcool et, de manière très progressive, on l'incite à changer de comportement. C'est une

thérapie de la souplesse, pas une thérapie doctrinaire. Cette étude plaide pour un dépistage systématique de l'alcoolisme. Il faut que dans toutes les consultations médicales, dans le cadre d'un bilan de santé, on ait une évaluation avec un questionnaire très simple (*lire le test ci-contre*).

Croyez-vous au baclofène ?

Je prends acte des effets positifs qui ont pu être décrits, mais pour le moment nous manquons d'évaluations sur ce médicament. Méfions-nous des pilules miracle qui n'ont pas fait l'objet d'études contrôlées. Et mettons la priorité absolue à l'évaluation « contre placebo » du baclofène. Et puis je suis convaincu qu'aucun traitement médicamenteux ne pourra jamais, à lui seul, traiter la dépendance alcoolique. Il faudra toujours y associer une approche relationnelle et psychothérapeutique.

PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE BRÛ

Etes-vous dépendant ?

Le questionnaire Cage, qui permet de détecter l'alcoolisme d'une personne en quatre questions simples, a été élaboré dès 1984. Malgré sa simplicité, de nombreux médecins lui ont longtemps préféré

le questionnaire Audit, plus compliqué et composé de dix items. Le psychiatre Michel Lejoyeux plaide pour l'utilisation systématique par les médecins de Cage, qui permet selon lui de repérer sans doute possible une consommation pathologique.

Voici les questions que les médecins devraient systématiquement poser :

1. Vous êtes-vous déjà dit que vous devriez diminuer votre consommation d'alcool ?
2. Vous a-t-on déjà adressé des remarques au sujet de votre consommation d'alcool ?
3. Vous êtes-vous déjà senti mal à l'aise ou coupable par rapport à votre consommation d'alcool ?
4. Avez-vous déjà pris de l'alcool en vous levant le matin pour calmer une nervosité ou faire passer une gueule de bois ?

Résultat : « Si la personne répond positivement à une de ces questions, il y a de fortes probabilités qu'elle soit dépendante à l'alcool, mais il reste un doute. Si elle répond oui à deux des quatre questions, la personne est à coup sûr alcoolique », interprète le professeur Lejoyeux.

H.B.